

Règlement Appel à projet

**ARTS x SCIENCES
2020**

Article 1 : Objet

Un appel à projet « ARTS x SCIENCES » est organisé conjointement par la Fondation de l'Université Jean-Monnet et le projet ARTS.

Article 2 : Conditions de candidature

Cet appel à projet est ouvert aux étudiant-es de l'Université Jean Monnet souhaitant mettre en œuvre un projet scientifique, artistique ou pédagogique à l'intersection des arts et des sciences.

Un appel à candidature est lancé chaque année et s'adresse aux étudiant-es de l'Université Jean Monnet inscrit-es en :

- Master
- Doctorat
- Ecole d'Ingénieur (dont le niveau d'études est de Bac+3 ou plus)

La candidature vaut pour acceptation totale des engagements et de la philosophie portée par le projet « Arts X Sciences » et décrit en annexe 1.

Cette acceptation s'applique à toutes les parties prenantes indiquées dans la fiche projet (Cf. article 4).

Les projets peuvent être développés avec des étudiant-es des écoles d'art associées au projet ARTS mais doivent être portés par un-e étudiant-e de l'UJM.

Article 3 : Conditions relatives à la bourse

La candidature est portée par un-e étudiant-e représentant l'ensemble de l'équipe projet. Le porteur du projet est responsable de la restitution du travail du projet, il reste l'interlocuteur privilégié de la Fondation du chargé de mission du projet ARTS.

Tout manquement des engagements de l'étudiant(e) tels que détaillés dans l'annexe 1 pourra donner lieu à une suspension du versement de la bourse et/ou à un remboursement total ou partiel.

Article 4 : Attendus du projet

L'équipe projet devra fournir à mi-parcours de son projet un rapport intermédiaire à la Fondation de l'UJM ainsi qu'au référent du projet ARTS. Ce rapport pourra se matérialiser sous la forme d'un simple email indiquant l'état d'avancement du projet, les sommes engagées, les prochaines étapes du projet ainsi que tout autre élément de nature à comprendre l'avancement du projet.

L'équipe projet pourra également être sollicitée à diverses occasions durant l'année en cours à des fins de présentation de l'état des travaux et de partage avec les autres porteurs de projets.

Le porteur de projet devra également rendre au plus tard fin au 15 janvier 2021 :

- Un bilan financier du projet
- **Le rendu finalisé du projet** (poster, publication, vidéo, photographies de l'exposition...)

Article 5 : Modalités de participation

Inscription

L'étudiant(e) devra remplir un dossier de candidature sur le site de la Fondation de l'Université Jean-Monnet disponible sur : <https://fondation.univ-st-etienne.fr/fr/formulaires/artsxsciences.html>

Pièces à produire

- Un RIB
- Un curriculum vitae ne dépassant pas une page dactylographiée
- Le dossier de candidature
- Un courrier de recommandation (hors membre du jury, cf. article 6)
- Une fiche projet de 2 pages (au format PDF) incluant :
 - o Un titre et un descriptif de votre projet (1 paragraphe)
 - o L'explication de la nature interdisciplinaire du projet
 - o La présentation de la méthodologie utilisée
 - o Le nom des personnes engagées dans le projet (« équipe projet »)
 - o Le calendrier de votre projet (dates, échéances, ...)
 - o La présentation budgétaire du projet
 - o Les modalités de restitution du projet (poster, publication, vidéo, exposition...)

Les dossiers seront à transmettre en ligne **au plus tard le lundi 24 février 2020 12h00**.

Un accusé de réception automatique sera transmis au candidat sous 1h. Sans réception de celui-ci, il s'engage à prendre contact par email à : fondation@univ-st-etienne.fr

Article 6 : Jury

Les candidatures retenues à l'issue d'une pré-sélection feront l'objet d'une présentation orale de dix minutes devant un jury multidisciplinaire composé du Délégué général de la Fondation, de la chargée de mission ARTS, du vice-président de l'UJM chargé de la formation ou de son représentant et d'un membre de la Fondation. Les meilleures candidatures seront retenues jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire globale allouée par la Fondation et révisée chaque année.

Les membres du jury participants ne sont pas autorisés à écrire de courrier de recommandation à l'attention d'un candidat.

Article 7 : Modalités financières

Le montant de la bourse ARTS x SCIENCES peut aller jusqu'à 2000 € à la libre évaluation du jury et en fonction de l'enveloppe budgétaire attribuée chaque année par la Fondation de l'UJM.

Le versement de la bourse sera réalisé en deux (2) virements bancaires auprès du porteur du projet :

- 50% après la publication des résultats
- 50% Après la remise du rapport intermédiaire (Cf. Article 4)

Article 8 : Communication

La Fondation de l'Université Jean-Monnet et le projet ARTS se réservent la possibilité de mener toute action de communication et de promotion autour des supports remis. Les lauréat-e-s acceptent d'ores et déjà de participer à ces actions.

Annexe 1

Appel à Projet

ARTS x SCIENCES

Objectifs et principes

ARTS x SCIENCES, pourquoi ?

L'appel à projets ARTS x SCIENCES vise à encourager la collaboration interdisciplinaire entre les étudiants inscrits en master ou en doctorat dans le domaine des arts au sens large (arts, lettres, langues, sciences humaines) et des sciences et techniques.

Nous sommes convaincus que la démarche scientifique, la démarche de création, la recherche, l'innovation ne peuvent que s'enrichir du dépassement des frontières instituées et du dialogue entre les disciplines, apte à favoriser le partage des méthodes, la créativité, l'ouverture d'esprit, l'expérimentation et l'enrichissement mutuel.

Nous pensons que la collaboration entre arts et sciences est apte à générer des projets originaux, mais aussi des méthodes de travail et d'enquête, qui n'auraient pu émerger sans cette collaboration interdisciplinaire.

En permettant aux étudiants de mettre en œuvre un projet collaboratif et résolument interdisciplinaire, en autonomie, selon un calendrier et un cahier des charges précis, la bourse Arts/Sciences s'inscrit ainsi dans une démarche d'expérimentation pédagogique et d'insertion professionnelle, encouragée par la Fondation. Le projet mis en œuvre constitue une première expérience collaborative, à l'articulation de la recherche et de la formation, que les étudiants pourront ensuite poursuivre dans un autre cadre et valoriser dans leur CV.

Bourse ARTS x SCIENCES

La Fondation octroie un montant dédié, alloué aux projets retenus après sélection par un jury interdisciplinaire.

Le financement octroyé permet la réalisation pratique du projet, dont la qualité est reconnue par le jury.

Principes et attentes

Le projet peut être de nature scientifique et/ ou artistique, s'inscrire dans le cadre d'un master, d'études d'ingénieur (bac+3 ou plus) ou d'un doctorat, tout en ayant une réelle autonomie se manifestant par une réalisation effective : production artistique, poster scientifique, réalisation à vocation pédagogique...

L'initiative visant à tisser des liens entre les disciplines et les pratiques scientifiques et artistiques, la candidature sera idéalement composée par un binôme d'étudiants, un en arts et un en sciences. Toutefois, les projets, notamment au niveau doctoral, relevant d'une articulation étroite entre les arts et les sciences seront également pris en considération. Dans les deux cas, les candidats devront

montrer leur aptitude à constituer une équipe interdisciplinaire pour mener à bien leur projet. Les candidatures doivent être appuyées par un enseignant chercheur de l'un ou l'autre domaine.

Les projets soutenus bénéficieront d'un suivi par un enseignant-chercheur référent, d'un accompagnement scientifique et méthodologique qui se manifestera notamment par une journée d'échanges entre chercheurs, artistes, entreprises et porteurs de projets étudiants. Les étudiants s'engagent à :

- Participer à la [réunion de lancement du projet dès publication des résultats](#)
- Développer un [projet collectif et interdisciplinaire](#) selon un calendrier précis
- Participer à la [journée ARTS x SCIENCES - Méthodes et enjeux](#) à mi-parcours du projet
- Présenter [les résultats du projet](#) (1^{er} trimestre 2021)